

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2015 À 18H00**

L'an deux mille quinze, le premier juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE,

Absents avec procurations :

- Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur le Maire
- Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Madame Catherine BARRAJA
- Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Monsieur Richard CONTE
- Madame Marie-Paule ZANOTTI donne procuration à Madame Patricia DEGUS

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

4/ OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**Maître André BEZZINA, Adjoint au Maire, expose à ses collègues**

Le tableau des effectifs du personnel communal a été voté par délibération du Conseil Municipal le 8 avril 20

Cependant, il leur propose de procéder aux modifications suivantes :

- création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe correspondant au recrutement par mutation d'un agent du CCAS de Villefranche-sur-Mer,

AR PREFECTURE

006-210601597-20150701-04_01_07_2015-DE
Reçu le 02/07/2015

~~suppression d'un poste~~ d'adjoint administratif 1^{ère} classe, correspondant à la promotion d'un agent au grade supérieur.

Il est précisé que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune, au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

Je leur demande :

- d'adopter le tableau des effectifs du personnel communal conformément au document qui était annexé à l'ordre du jour.

Le Comité technique qui s'est réuni le 26 juin 2015 a validé ce tableau.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives